

Saint - Denis, le 3 avril 2019

117, ALLEE DES PARCS

69800 SAINT-PRIEST

**MYLAN SAS** 

**Direction** Direction de la Maitrise des Flux et des

Référentiels

Pôle Instruction et notification des dossiers

Dossier suivi par Tél

Tél +33 (0) 1 55 87 Courriel

CIS 6 467 167 0 NL

Procédure N° Procédure Nationale N° sortant 2019040300254

## Référence ANSM à rappeler dans toutes les correspondances:

N° Dossier V1IANAT-2019-03-00068

Madame, Monsieur,

Par lettre datée du 21 mars 2019 et reçue le 21 mars 2019 vous m'avez adressé, conformément aux dispositions du règlement (CE) n°1234/2008 de la Commission du 24 novembre 2008 et des lignes directrices relatives à son application, une demande de modification(s) de type :

☐ IA<sub>IN</sub>

 $\boxtimes$  IA

 $\square$  IB

☐ groupe de modifications

de l'autorisation de mise sur le marché de la spécialité :

## -NOMEGESTROL MYLAN 5 mg, comprimé sécable

concernant:

B.III.1.a.2 : Présentation d'un certificat actualisé de conformité à la pharmacopée européenne pour une substance active (acétate de nomégestrol) présenté par un fabricant déjà approuvé :

Je vous informe qu'une suite favorable est réservée à votre demande.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception. Vous voudrez bien rappeler <u>en objet la référence ANSM dans toutes vos correspondances</u>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.